



# LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL

## RAPPEL DES CONDITIONS DU PRET

à lire attentivement

- Toute demande de location doit être faite 15 jours à l'avance par écrit.
- Fournir un chèque de caution de 50 € à l'ordre du Service de Gestion Comptable de Nîmes.
- Le prêt de matériel est consenti aux seuls habitants de la commune. Il doit être utilisé uniquement sur le territoire communal.
- **Aucune aide au chargement du matériel communal ne sera assurée par le personnel.** Veuillez prendre vos dispositions pour venir récupérer le matériel et le ramener.
- Adresse du lieu où récupérer le matériel :  
*HANGAR MUNICIPAL – Chemin de St Geniès ST MAMERT DU GARD*

NOM et PRENOM de l'emprunteur : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse sur ST MAMERT DU GARD de l'emprunteur : .....

.....

N° de portable : .....

Mail : .....

Date demandée de la location : .....

	Quantité	Tarifs	TOTAL en €
Banc(s) (3 personnes)		1 € par banc	
Table(s) (6 personnes)		2 € par table	
<b>Montant à régler chèque à l'ordre du Service de Gestion Comptable de Nîmes</b>			

Fait à Saint-Mamert-du-Gard le :

Signature de l'emprunteur :

### Réservé Mairie

chèque de caution :

chèque location matériel :

Matériel à retirer le / / pour h

Matériel à ramener pour le / / à h